

AUDIENCE SCRT

Le 19 octobre 2016, une délégation d'UNITÉ SGP POLICE, composé de Michel CHOUIPPE-MACE, référent national Renseignement (R.T.), et de Jérôme MOISANT, délégué national, a été reçue par M. Jérôme LEONNET, chef du S.C.R.T, Mme Nathalie PEUCELLE, son adjointe, Mme Hélène PASTUREL, Secrétaire Générale du S.C.R.T, et Mme Daphné DECOSTER, du pôle R.H. D.C.S.P.

Etait excusé M. Jean-Michel PETIT, régional Services Centraux pour UNITÉ SGP POLICE.

S'appuyant sur un réseau de référents, répartis dans toutes les zones et régions, **UNITÉ SGP POLICE souhaitait faire un bilan des effectifs, des implantations, du développement et des missions du Renseignement Territorial.**



LES EFFECTIFS, répartition au sein des services et territoires

Pour mémoire, l'ancien service de l'Information Générale (I.G.) comptait en 2008 1500 agents ; à la création du RENSEIGNEMENT TERRITORIAL, en mai 2014, ils étaient un peu moins de 2000.

Aujourd'hui, **le S.C.R.T. comptabilise 2480 personnels**, dont 250 gendarmes, 380 agents administratifs, 10 Adjoints De Sécurité et 1900 policiers actifs, **dont 1427 agents du C.E.A.**

Le service Central emploie environ 250 agents.

80 % des effectifs sont répartis sur les territoires, qui constitue selon M. LEONNET, la richesse du R.T., au sein des D.Z.R.T., S.D.R.T., S.R.T.

Viennent ensuite les unités de Recherches et d'Appui (R.A.) constituées de la D.N.R.A. (Centrale), des nouvelles D.Z.R.A. et de services R.A. en cours de développement.

D'autre part, **la 1ère phase d'implantation d'antennes R.T. au sein des 10 plus grands aéroports de métropole** a été effective le 1er septembre dernier à **Roissy, Orly, Nice et Lyon**. La seconde phase pour les 5 autres est programmée pour le 1er septembre 2017.

Avec l'effet du mouvement par appel à candidature du printemps 2017 et la fin du Pacte de Sécurité, **l'effectif des services du R.T. devrait atteindre 2700 à 2750.**



L'objectif du S.C.R.T. à terme est de mettre à niveau tous les S.D.R.T. à 10 effectifs minimum. Pour UNITÉ SGP POLICE, la charge de travail des **groupes « Islam »** (De France et radicalisation), des **G.I.C.** (Interceptions Communications) et des services de **Gestion de Sources** justifiera également quelques renforts, sans négliger les autres divisions.

Enfin, les actuelles D.Z.R.A. vont passer de 22/25 agents à 30, et des Groupes R.A. vont être ouverts à Strasbourg, Nice et Toulouse. Un audit est en cours concernant les implantations qui pourraient être rendues nécessaires par l'activité spécifique au R.A.



LES MISSIONS

L'ensemble des points ou problématiques qui ont été évoqués par les représentants UNITÉ SGP POLICE étaient bien évidemment connus de la direction du R.T.

En voici quelques exemples qu'il nous semble utile de détailler :

- **La surcharge de dossiers de signalement de radicalisation**
- **Les agents qui travaillent en milieu fermé apportant leur soutien au travail en milieu ouvert, et notamment d'actions de terrain (Ex. perquisitions administratives)**
- **L'impression des agents d'être utilisés parfois sur des manifestations ou des services (matches de football, V.O...) comme des B.I.V.P., ou des renforts d'ordre public, et d'être exposés et identifiés clairement comme des policiers, agents du R.T., en terme de sécurité, lors des manifestations de rue violentes que l'on a connues cette année, notamment relatives à la loi travail.**

Sur ces points, M. LEONNET a reconnu que le nombre de **dossiers de signalement** a explosé et **représente aujourd'hui 50% du volume de travail du R.T.**

Concernant le travail sur les deux milieux, le Chef du Service Central estime que les agents du R.T. traditionnel doivent **conserver une certaine polyvalence**, et ne pas être cloisonnés dans un seul type de mission, comme le recrutement des sources.

Il conseille aux agents lors des perquisitions administratives d'utiliser leur code RIO sur les procédures, et de porter la cagoule s'ils en estiment la nécessité.

M. LEONNET a souhaité préciser qu' **une doctrine d'emploi des effectifs R.T. sur les manifestations est en cours d'achèvement** afin de mieux protéger les fonctionnaires et leur anonymat, et rendre leur travail plus discret et efficace à la fois.



UNITÉ SGP POLICE a notamment cité les exemples d'agents du R.T. identifiés et pris en photos lors des manifestations de la loi travail, dont le visage circulait sur les smartphones des « meneurs », et pouvaient également se retrouver isolés, en situation vulnérable.

Enfin, **UNITÉ SGP POLICE a souhaité insister sur la nécessité de «sécurité juridique» dont les agents sont demandeurs, dans l'exercice de leurs missions**, autant pour la recherche d'informations, de terrain, que de missions techniques. Dans les relations avec les organismes publiques ou institutionnels – dans le domaine administratif, la qualification d'O.P.J. ne pouvant être exercée - **il est parfois compliqué de travailler d'une manière bien différente du cadre judiciaire**, quand des réquisitions leur sont régulièrement demandées.

M. LEONNET a rappelé qu'en matière d'investigations techniques (téléphonie, internet, informatique, sonorisation..., notamment utilisation de l'IMSI CATCHER, et autres balises et micros), **la récente loi a donné un cadre légal** qui n'existait pas auparavant.

D'autre part, la **DOCTRINE de FONCTIONNEMENT et d'EMPLOI établie en 2014 donne un cadre aux agents**. Cette doctrine évolue également régulièrement en fonction de thématiques particulières qui apparaissent ou qui méritent d'être amendées.



D.Z.R.A.

Nos collègues des D.Z.R.A. ont fait remonter une **absence de retour d'informations de la part de la D.N.R.A.** lorsqu'elle vient travailler sur **un dossier initié par le R.T. ou le R.A. local**.

M. LEONNET estime qu'il faut veiller en effet au respect des directives en la matière.



Les Groupes Interministériels de Contrôle (interception des communications)

UNITÉ SGP POLICE a fait remonter les **difficultés de visibilité sur l'état d'avancement des demandes d'Interceptions de Sécurité (I.S.)**.

M. LEONNET a indiqué que le traitement par la D.N.R.A. avait progressé, mais qu'il **était nécessaire de raccourcir encore les temps de réponse**.

Pour UNITÉ SGP POLICE, il semble nécessaire de **dissocier l'interception des communications de la gestion des sources**. M. le Directeur Central estime que cette revendication a du sens.

D'autre part, UNITÉ SGP POLICE a interrogé M. LEONNET quant aux règles établies par les médecins de prévention au niveau des C.H.S.C.T. sur **le temps de travail continu maximum par vacation et les temps de pause des G.I.C.**

La direction centrale s'est engagée à rechercher ces textes ou directives C.H.S.C.T., et à nous informer des règles pouvant encadrer cette activité.



FORMATION

C'est un thème qui revient très régulièrement parmi les demandes des délégués UNITÉ SGP POLICE des différents services R.T. de France et d'outre-mer.

UNITÉ SGP POLICE a cité notamment la technique de recueil de renseignement, les relations avec les organismes publics et les institutionnels, l'utilisation et les recherches sur les réseaux sociaux et internet, la mise à jour des connaissances sur les différents domaines de compétence, et bien sur l'Islam (de France, et Radicalisation) qui reste la priorité.

M. LEONNET a souhaité rappeler que 78 % du budget formation de la D.C.S.P. est consacré aux agents du R.T. et du R.A.

Mme PEUCELLE, nous a donné les chiffres précis de 2015, soit 482 agents formés, et à ce jour, pour 2016, 496 personnels.

Tous les nouveaux agents du R.T. et R.A. ont participé ou vont participer aux deux modules d'intégration, de deux semaines chacun. La formation est une PRIORITÉ.

Le Chef du Service Central, parfaitement conscient de la nécessité d'acquérir des connaissances et de les entretenir sur les différents domaines, nous a informés de la mise en place de « référents-formation » au sein des services, et de la mise en place très prochaine d'une « i-formation » pour la rédaction des notes. Des collègues réservistes issus du R.T. pourraient également permettre la transmission de connaissances et de méthodologie.

Enfin, UNITÉ SGP POLICE a été sollicité par certains de nos délégués pour des problèmes de **récupération d'heures de stage** (notamment filatures pour les collègues R.A.) ou de **logistique** (pas de mise à disposition de V.L. de service, ou problème d'éloignement de l'hébergement par rapport au lieu de stage).

Ces points doivent d'abord être évoqués au niveau départemental ou régional avec les chefs de service compétents, avant de saisir le Chef du Service Central.



FRAIS DE MISSIONS

UNITÉ SGP POLICE a revendiqué la mise en place de « régies d'avances », soit au niveau D.Z.R.T. ou S.D.R.T., soit au niveau de la Centrale, pour les agents partant en mission de plusieurs jours.

M. LEONNET et son adjointe ont bien noté notre demande qui leur semble légitime.

Il nous a été remonté quelques difficultés de retard de remboursement par les S.G.O. des D.D.S.P., notamment en fin d'année. UNITE SGP POLICE engage les délégués de service à saisir leurs Secrétaires Départementaux afin d'intervenir auprès des chefs R.T. ou des D.D.S.P.



FRAIS DE GESTION DE SOURCES

UNITÉ SGP POLICE a fait remarquer que la procédure pour la prise en compte ou le remboursement de ces frais paraît rébarbative et compliquée.

Y a-t-il également un budget suffisant ?

M. LEONNET estime que **les règles de gestion et de transparence** des dépenses publiques **obligent ce type de formalisme**. Il trouve tout à fait normal que les agents demandent le remboursement de frais raisonnables lors de démarches de recrutement de sources.

Pour les demandes financièrement plus élevées, le directeur central estime que l'évaluation doit être plus affinée, et effectuée par deux agents, avant d'être soumise à la hiérarchie.

Pour M. LEONNET, il n'y a pas de problème de budget sur cette thématique.

RELATION DE TRAVAIL AVEC LES GENDARMES affectés au R.T.

UNITÉ SGP POLICE a fait état de quelques disparités dans les relations, notamment par rapport au suivi des dossiers de signalements de radicalisation.

Il ressort parfois encore ce sentiment de clivage entre P.N. et G.N.

D'autres délégués ont fait remonter une bonne collaboration, à partir du moment où les agents ont appris à se connaître et à travailler ensemble.

Pour M. LEONNET, l'intégration des gendarmes dans les structures R.T. est une réussite et représente un vrai apport sur la connaissance et le maillage des territoires.

MATERIELS

UNITÉ SGP POLICE a fait remonter plusieurs demandes récurrentes concernant :

- **les problèmes d'accès à internet via ORION** qui bloque l'accès à nombre de sites
- **les abonnements presse, ou l'accès à la presse, globalement limités**
- **les téléphones de service trop peu nombreux** (1 par agent pour la sécurité de nos collègues serait logique), et surtout très peu de **dotation de smartphones**, pouvant permettre de **recevoir les MMS et avoir un accès internet**

M. LEONNET a parfaitement conscience de ces problématiques et de la légitimité de ces demandes.

Concernant l'accès internet dans les services, il rappelle que chaque service doit disposer d'une ligne ADSL permettant à tous les agents de ne pas être bloqués par ORION depuis le réseau administratif.

Pour la presse, les services centraux étudient actuellement les différents prestataires pouvant permettre d'accéder à une revue de presse par internet.



Enfin, pour les téléphones portables, les choses avancent en fonction des marchés négociés. Cela devrait bouger assez rapidement.

Concernant les missions V.O. notamment, UNITÉ SGP POLICE a demandé si un budget pour l'achat d'un costume était envisageable.

Le Chef du service central n'y est pas favorable, car il ne voit pas comment intégrer une ligne budgétaire spécifique, qui, de plus, ne concernerait pas tous les agents. Il souhaite préciser également que les codes vestimentaires ont évolué et que le port du costume « tenue bourgeoise » est moins de rigueur aujourd'hui.



ARMEMENT

A l'instar de l'équipement individuel des collègues des services R.A., nos collègues des unités R.T. traditionnel seraient très intéressées par une dotation du GLOCK, plus petit, léger et au port plus discret.

M. LEONNET note cette demande, précisant que ça ne pourra pas évoluer rapidement, et en fonction des plans de renouvellement et des marchés publics **traités par le S.A.E.L.S.I.**



GESTION DES ASTREINTES et des heures supplémentaires

Les services R.T. et R.A. doivent appliquer les règles GEOPOL, mais **UNITÉ SGP POLICE remarque que, selon le lieu, il ressort quelques disparités de gestion.**

Le problème des heures couvrant les astreintes (semaine et week-end) revient régulièrement, ou ponctuellement de reports de repos (assez rares), comme dans nombre d'autres services d'autres directions (S.P., P.J., P.A.F...).

Nous demandons aux délégués de service R.T. et R.A. de faire intervenir localement leurs secrétaires départementaux ou régionaux UNITÉ SGP POLICE, puis de faire remonter au bureau national les difficultés qui n'auraient pu être réglées.



LES AVANCEMENTS au sein des services du RENSEIGNEMENT TERRITORIAL

Avec les nécessités de formation initiale et de formation continue, **c'est « LA » REVENDICATION la plus importante que le maillage de délégués R.T. et R.A. qu'UNITÉ SGP POLICE fait remonter.**

Nos collègues du C.E.A. se sentent « noyés » au sein de la « Sécurité Publique » et estiment, souvent à juste titre, que le ratio d'effectifs est préjudiciable au nombre de postes ouverts à l'avancement.



UNITÉ SGP POLICE défend le principe de valoriser et de fidéliser les effectifs de ce Service Central, en tenant compte, non pas du ratio d'effectifs pure, mais des « responsabilités et technicités particulières » des agents.

La déflation du corps des Officiers doit aussi profiter au C.E.A. avec la création de plus de postes de Majors Exceptionnels et de R.U.L.P., et par voie de conséquences redonner de véritables espoirs d'avancement sur les 3 autres grades, Brigadier, B/C et Major.

Sur ce sujet, M. LEONNET a souhaité nous donner une « réponse d'espoir ».

Même si l'intégration du R.T. au sein de la Sécurité Publique est récente, Monsieur le Chef du S.C.R.T. assure qu'il prend en compte ainsi que le D.C.S.P. les attentes des agents, et que la reconnaissance par la hiérarchie centrale de leurs missions est réelle.

UNITÉ SGP POLICE suivra avec attention les nouvelles nomenclatures de postes R.T. et R.A. pour le C.E.A. qui suivront, ainsi que le volume de postes à l'avancement et détachement R.U.L.P.

